

DEMANDEZ VOTRE CARTE D'URGENCE

Lorsque vous quittez votre proche, vous êtes inquiet car vous demandez qui peut lui porter secours si vous êtes vous-même dans l'incapacité temporaire de le faire.

La carte d'urgence aidant proche vous permettra d'être plus serein...

Qui sommes-nous ?

Les ASBL Aidants Proches ont pour but la représentation, le soutien et l'information de l'Aidant. Cette aide est liée à toute situation de besoin personnalisé d'assistance à une personne en déficit d'autonomie.

La première mission des associations est la défense de la situation de l'Aidant Proche, quelle que soit la situation de dépendance à laquelle il est confronté. Les ASBL se veulent organe de vigilance, d'information et d'orientation.

Contactez-nous !

ASBL Aidants Proches

081.74.68.79

info@aidants.be

www.wallonie.aidants-proches.be

ASBL Aidants Proches Bruxelles

02.474.02.55

info@aidantsproches.brussels

www.aidantsproches.brussels

Permanences

Wallonie

081.30.30.32

infoaidants@aidants.be

Bruxelles

02.474.02.55

info@aidantsproches.brussels

Commander en ligne

via le formulaire

wallonie.aidants-proches.be / commande-carte-urgence

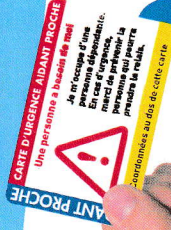
ou par téléphone au

081.30.30.32

QUI PRENDRA LE RELAIS AUPRÈS DE MON PROCHE S'IL M'ARRIVE QUELQUE CHOSE ?

Aidant proche

Personne Aidée



PRÉVENONS L'URGENCE !

E.R. - Maxime Delaite - ASBL Aidants Proches - Route de Louvain-La-Neuve, 4 bte2 - 5001 Belgrade / 7073 | Dépôt légal D2023/14256/001



UN AIDANT PROCHE
C'EST QUOI ?

POUR L'ASBL AIDANTS PROCHE :
« est aidant proche toute personne
qui apporte régulièrement son aide
à un proche en déficit d'autonomie ».

Cette aide répond à des besoins
particuliers et est accomplie en
dehors de celle réalisée dans
le cadre d'une rémunération
professionnelle ou de volontariat
défini par la loi du 3/07/2005.



Depuis le 1er septembre 2020, c'est la Loi relative à la reconnaissance de l'aidant proche qui définit juridiquement l'aidant proche en Belgique.

CARTE D'URGENCE

À QUOI SERT
CETTE CARTE ?

En cas d'urgence (chute, malaise
en rue,...) cette carte permet
de vous identifier comme
« aidant proche ».

Aidant
proche



Placée dans votre portefeuille, les personnes qui la
trouveront sur vous (par ex. les services d'urgence) pourront
prendre rapidement connaissance de vos responsabilités
vis-à-vis de la personne dont vous vous occupez régulièrement.

Cette carte au format « carte de visite » comprend :

- ✓ Les coordonnées des personnes de confiance à prévenir
en cas d'urgence
- ✓ Le nom de la personne aidée



VOUS N'AVEZ PAS
DE PERSONNE
DE CONFIANCE
À DÉSIGNER ?

DEMANDEZ QUAND MÊME VOTRE CARTE
CAR ELLE PERMET DE SIGNALER
VOS RESPONSABILITÉS
AUX SERVICES DE SECOURS.

À QUOI SERT
CETTE CARTE ?

AVANT QU'UNE URGENCE N'ARRIVE,
IL EST IMPORTANT D'ENGAGER AVEC
VOS PROCHEs UNE DISCUSSION
SUR VOTRE BESOIN DE RÉPIT OU
DE RELAIS AU SENS LARGE.

CARTE D'URGENCE

À QUOI SERT
CETTE CARTE ?



Personne
aidée



Cette carte permet d'identifier rapidement une
personne ayant besoin d'aide au quotidien.

Les personnes qui la trouveront sur elle
(par ex. les services d'urgence, la police,...)
pourront prévenir les aidants proches et/ou
les personnes de confiance, mentionnées au
dos de la carte.

Cette carte au format « carte de visite » comprend :

- ✓ Le nom de la personne aidée
- ✓ Les coordonnées des aidants, personnes de confiance
à prévenir en cas d'urgence

« Lors de mon accident de voiture, c'est grâce à
la carte d'urgence aidant proche que le relais a
été pris immédiatement auprès de ma Maman »
- Martine -

« Lors de la promenade quotidienne de Grégory,
sa voiturette a été accrochée par un véhicule.
C'est grâce à sa carte d'urgence personne
aidée que j'ai été immédiatement prévenu... »
- Pierre, papa de Grégory -